



BUDGET PRIMITIF 2019



Une ville, des projets !

VILLE DE
FONDETTE
AU CŒUR DU VAL DE LOIRE





LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

www.fondettes.fr

Mairie
Fondettes
de
Ville

LES AMBITIONS DU BUDGET 2019

0%
D'AUGMENTATION
DES TAUX
COMMUNAUX

RESPECT DU
PROJET
DE VILLE

UNE VILLE
RESPONSABLE
FACE À
L'AVENIR

DES ACTIONS
2019
POUR TOUS

ÉCOLOGIE ET
HUMANISME AU
CŒUR DE
NOS RÉFLEXIONS

UN CADRE DE
VIE EN CONSTANTE
AMÉLIORATION

Sommaire du Budget Primitif 2019

Montant total du Budget Primitif 2019	1
1ère Partie : Présentation du Budget Principal.....	3
1- La balance détaillée du budget Principal.....	4
2- La section de fonctionnement	6
2.1- Les recettes de fonctionnement	7
2.1.1 Les recettes de fonctionnement de l'année.....	8
1°) Les impôts et taxes.....	8
2°) Les dotations et participations.....	9
3°) Les produits des services.....	11
4°) Les autres produits de gestion courante.....	12
5°) Les remboursements de frais personnel.....	12
2.1.2 L'Excédent antérieur reporté.....	12
2.2- Les dépenses de fonctionnement	13
2.2.1- Les dépenses réelles de fonctionnement.....	14
1°) Les charges à caractère général.....	14
2°) Les frais de personnel.....	15
3°) Les charges de gestion courante.....	16
4°) Les charges financières.....	17
5°) Les charges exceptionnelles.....	17
2.2.2- Les dépenses d'ordre.....	17
1°) L'autofinancement	17
2°) Les amortissements.....	17

3- La section d'investissement.....	18
3.1- Les Recettes d'investissement.....	19
1°) L'autofinancement.....	20
2°) Le fonds de compensation de la TVA.....	20
3°) Les subventions.....	20
4°) L'emprunt.....	20
3.2- Les Dépenses d'investissement.....	21
1°) Les aménagements de voirie, espaces publics de voirie, eaux pluviales.....	21
2°) Le développement urbain.....	22
3°) L'aménagement des Grands Champs.....	22
4°) Les équipements sportifs.....	23
5°) Les équipements de la jeunesse et de l'enfance.....	23
6°) Les autres équipements.....	24
7°) Les parcs et jardins – Environnement.....	24
8°) L'équipement en matériel.....	24
9°) Le remboursement en capital de la dette.....	25
3.3- Intégration des résultats 2018 dans la section d'investissement.....	26
2ème Partie : Présentation du budget Garreau.....	27

1- Montant total du Budget Primitif 2019

Le budget total de la ville de Fondettes, en 2019, s'élève à la somme de **16 329 786,37 €** et se compose des budgets suivants :

⇒ BUDGET PRINCIPAL	15 894 945,00 €
---------------------------	------------------------

Dont en :

↳ Section de fonctionnement 11 908 445,00 €

↳ Section d'investissement 3 986 500,00 €

⇒ BUDGET ANNEXE GARREAU	434 841,37 €
--------------------------------	---------------------

Dont en :

↳ Section de fonctionnement 124 041,37 €

↳ Section d'investissement 310 800,00 €

⇒ TOTAL CONSOLIDÉ	16 329 786,37 €
--------------------------	------------------------

BUDGETS 2019 (Hors Restes à Réaliser)

BUDGET PRINCIPAL 15 894 945 €		
Recettes réelles de Fonctionnement 11 015 031,59 €		Dépenses Réelles de Fonctionnement 10 104 565 €
Excédent Antérieur Reporté 893 413,41 €		Autofinancement 1 803 880 €
Recettes réelles d'Investissement 2 182 620 €		Dépenses d'investissement 3 986 500 €
Autofinancement 1 803 880 €		
BUDGET GARREAU		
Recettes de Fonctionnement 124 041,37 €	434 841,37 €	Dépenses de Fonctionnement 124 041,37€
Recettes d'Investissement 310 800 €		Dépenses d'investissement 310 800 €

1^{ère} PARTIE

PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

1- BALANCE DÉTAILLÉE DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES FONCTIONNEMENT	11 908 445 €
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	11 015 032 €
Impositions directes	6 142 433 €
Autres recettes fiscales	846 500 €
DGF	1 354 753 €
Autres dotations et participations	1 044 159 €
Produits des services	1 359 870 €
Autres recettes	267 317 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	893 413 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 986 500 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 182 620 €
FCTVA	792 620 €
Subventions	320 000 €
Dettes	1 070 000 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 803 880 €
Amortissements	537 500 €
Autofinancement	1 266 380 €
RAR Recettes	2 467 925,11 €
Financement de la section de fonct.	948 548,96 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	11 908 445 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	10 104 565 €
011 – Charges à caractère général	2 095 107 €
012 – Charges de personnel	5 921 687 €
65 – Charges de gestion générale	1 679 156 €
66- Charges financières	255 000 €
67 – Charges exceptionnelles	5 100 €
739 –atténuation de produit	9 800 €
68- Provision	8 000 €
Dépenses imprévues	130 715 €
DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 803 880 €
Amortissements	537 500 €
Autofinancement	1 266 380 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 986 500 €
Infrastructures	1 434 540 €
Développement urbain	203 000 €
Aménagement enfance et jeunesse	470 177 €
Aménagement sportif	129 560 €
Autres équipements	215 290 €
Parcs et Jardins – Environnement	156 200 €
Équipement en matériel	312 733 €
Dettes financières	1 065 000 €
RAR Dépenses	1 603 913,10 €
Déficit antérieur reporté	1 812 560,97 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

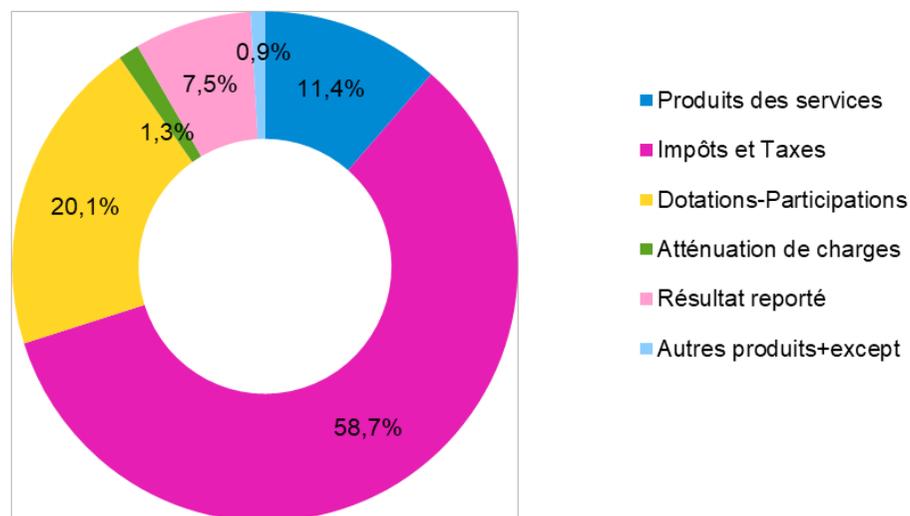
2.1. - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le **montant total des recettes** de Fonctionnement s'élève à la somme de **11 908 445 €** dont

- Recettes réelles 11 015 031,59 €
- Excédent antérieur 893 413,41 €

LIBELLE	CHAPITRE	Prévu 2018	Proposition BP 2019	2019/2018
Produits des services	70	1 436 755,00 €	1 359 870,00 €	-5,4%
Impôts et Taxes	73	6 743 038,00 €	6 988 933,00 €	3,6%
Dotations et Participations	74	2 473 232,00 €	2 398 912,00 €	-3,0%
Autres produits	75	59 000,00 €	88 682,00 €	50,3%
Produits financiers	76	106,30 €	134,59 €	26,6%
Produits exceptionnels	77	1 967,85 €	20 000,00 €	916,3%
Reprise sur provision	78	521 674,00 €		
Atténuation de charges	13	157 560,00 €	158 500,00 €	0,6%
s/total recettes réelles		11 393 333,15 €	11 015 031,59 €	-3,3%
Résultat reporté	002	1 023 122,68 €	893 413,41 €	-12,7%
TOTAL		12 416 455,83 €	11 908 445,00 €	-4,1%

Répartition des recettes de fonctionnement 2019



2.1.1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 11 015 031,59 €

1°) LES IMPÔTS ET TAXES (Chapitre 73) – 6 988 933 € représentant 58,7 % des recettes.

Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes versées par les contribuables.

a) La fiscalité sur les ménages

• le Produit des contributions directes

Au vu de l'évolution des bases 2019 notifiées, le produit prévisionnel est de 6 142 433 € en hausse de 3,7 % par rapport au BP 2018 correspondant aux 2,2 % d'augmentation des bases (augmentation de l'ICPH) et à une augmentation physique moyenne des bases de 1,5 %.

Pour la 5ème année consécutive, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts (part communale).

b) L'allocation compensatrice reversée par la métropole sera d'un montant de **183 500 €** comme en 2018. Il n'y a pas de nouveaux transferts vers la métropole en 2019.

c) La dotation de solidarité communautaire

Elle sera de **207 500 €** comme en 2018.

d) Les droits de mutation

Le montant prévisionnel est de **420 000 €** contre 400 000 € prévu en 2018. Le réalisé 2018 était de 502 031 €.

e) Les autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires)

Elles sont estimées à 35 500 € contre 30 900 € en 2018, avec l'augmentation du nombre de commerçants sur le marché de plein air sous la halle.

2°) LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74) - 2 398 912 € représentant 20,1 % des recettes.

Ce chapitre retrace les recettes perçues par les partenaires de la ville : État, Région, Département, Villes, Métropole, CAF, Partenaires privés.

a/ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Non encore notifiée, la DGF a été estimée en fonction des éléments du projet de loi de programmation des finances publiques et de la loi de finances 2019.

Elle est estimée à 1 354 753 € contre 1 394 661 € en 2018. En effet, même si au niveau national, l'enveloppe de DGF est maintenue au montant de l'an passé, la ville a perdu la part de DSU et la garantie de sortie est limitée pour cette année à 50 % du montant initial (contre 85 % en 2018). De plus, la DNP pourrait être écrêtée de quelques milliers d'euros au vu du potentiel financier de la ville.

LA DGF est composée de 3 parts :

❶ la dotation forfaitaire d'un montant de 1 145 000 € en baisse de 0.1 % au vu de l'écrêtement calculé chaque année sur la compensation de la part salaire de la TP (fonctionnant comme une variable d'ajustement de l'enveloppe normée) et la légère baisse de population.

❷ la dotation nationale de péréquation d'un montant de 155 000 € contre 166 242 € en 2018.

❸ la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : La ville n'est plus éligible à cette part de DGF depuis 2017 mais elle percevra une indemnité de sortie qui est dégressive d'année en année. Pour 2018, elle sera de 54 753 €.

b/ les compensations des taxes

Ces sommes sont versées par l'État pour compenser les abattements de fiscalité locale prévus par le code des impôts, elles ont été notifiées à hauteur de :

- Compensation de taxe d'habitation : 219 117 €. (+10%)
- Compensation de taxe foncière : 13 895 €. (+10%)

⇒ Soit une recette totale de **233 012 €**. (Contre 212 155 € en 2018)

c/ Les autres participations

• **Petite enfance** : 604 000 €.

Le contrat enfance et jeunesse versé par la caisse d'allocations familiales pour les services liés à la petite enfance dispensés sur la ville d'un montant de 108 000 € comme en 2018.

Les montants des prestations de service unique de la CAF sont évalués à 471 000 € pour les 3 structures de petite enfance contre 455 000 € en 2018. (Amélioration du taux de cohérence : prévisions parents/facturation)

Le Département verse une aide de 6 000 € pour le fonctionnement du RAM.

La participation des communes de Luynes et Saint Etienne de Chigny pour le relais assistants maternels est évaluée à 9 000 € comme en 2018.

• **Scolaire** : 92 415 €.

Les participations concernant le pôle scolaire sont :

- ◆ Conseil Départemental : subvention intervenant musique : 1 055 €.
- ◆ Etat : 2 360 € pour l'organisation du critérium jeunes conducteurs
- ◆ Communes : enfants hors communes scolarisés à Fondettes : 10 000 €
- ◆ TMVL : transport scolaire : 49 500 €.
- ◆ Remb. Transport Saint Roch : 8 000 €.
- ◆ TMVL : remboursement des transports d'élèves : 21 500 €.

• **Autres** : 86 020 €

- ◆ TMVL : animations locales : 7 800 € (marché de Noël, festival de magie, journées du patrimoine)
remboursements charges de fonctionnement Dojo : 34 000 €
- ◆ CAF : passeports loisirs jeunes : 2 500 €
- ◆ Région : subvention saison culturelle. La subvention 2019 est d'un montant estimatif de 8 200 €
- ◆ État : remboursement contrats avenir : 5 140 € contre 18 490 € en 2018. (Arrêt du dispositif)

♦ État : remboursement pour émission des titres sécurisés 12 130 € comme en 2018 avec la majoration de 3 550 € au vu du nombre de titres enregistrés par la borne. + 2 500 € pour l'organisation des élections européennes + 1 950 € de dotation pour le recensement.

♦ Partenariat : Les entreprises versent 15 000 € de participation pour le festival de magie.

⇒ En totalité, les participations sont de **785 635 €**.

d/ le FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments publics et de voies publiques

L'éligibilité au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des voies et des bâtiments publics payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

La ville de Fondettes perçoit le FCTVA avec 2 ans de décalage.

Le montant notifié par la préfecture est de **25 000 €**.

3°) LES PRODUITS DES SERVICES (Chapitre 70) – 1 359 870 € représentant 11,4 % des recettes.

Ce chapitre retrace les recettes perçues par les utilisateurs des services à la population.

En 2019, ce chapitre intègre :

- Le remboursement par TMVL des « dépenses de proximité » des compétences transférées que la ville continue à payer pour permettre une meilleure réactivité. Le montant prévisionnel est de **75 000 €**.

- Les remboursements par TMVL des mises à disposition de personnel de la ville pour **483 335 €**.

Une somme de **150 000 €** est également inscrite dans ce chapitre pour prévoir le remboursement par la métropole de la taxe d'aménagement.

- Le remboursement par le CCAS des loyers du véhicule électrique assurant le taxi vill'âge et les frais de fonctionnement de l'espace des solidarités des Tonnelles pour 7 885 €.

- **Petite enfance** :

Les participations des familles dans les structures de la petite enfance sont stables.

La prévision de recettes est de **193 500 €** contre 187 000 € en 2018.

- **Terrains de sport et rendez-vous sport** : **15 000 €**.

- **Garderie péri-scolaire** : la recette attendue est de **27 000 €**. (+ 6 %)

- **Transport scolaire** : La prévision de recettes est de **9 650 €**. (+ 7 %)

- **Concessions de cimetières et redevances funéraires** : Le produit prévisionnel est de **19 000 €** contre 15 000 € en 2018 au vu du réalisé 2018.
- **Régie publicitaire** : le produit est estimé à **8 500 €**. (Magazine de la ville)
- **La redevance transport "vill'âge" et de portage de repas à domicile** : Ces recettes sont encaissées par le budget du CCAS depuis avril 2018.
- **Redevance cantine scolaire** : Les participations des familles à la restauration scolaire sont évaluées à **335 000 €** contre 310 000 € en 2018 au vu du réalisé.
- **Redevance à caractère culturel** : 21 000 € (billetterie).

Hors recettes liées aux transferts de charges vers la métropole, ce chapitre serait en hausse de 4,4 %.

4) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75) 88 682 € représentant 0,9 % des recettes.

- **Locations d'immeubles (salles, logements)** : La recette attendue est de **46 682 €** contre 17 000 € en 2018. En effet, le budget de la ville intègre cette année le loyer de la Poste depuis la suppression du budget commerces. Cette activité sera comptabilisée hors taxes.
- **Autres produits** : Estimés à 42 000 €, ce sont les produits perçus pour l'occupation des équipements sportifs par le lycée agricole et le collège ainsi que les remboursements de sinistres évalués à 10 000 €. (Prise en compte du remboursement des fluides des logements de fonction).

5) LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL (Chapitre 013) 158 500 € représentant 1,3 % des recettes.

Ils comprennent :

- les remboursements pour maladie : 28 772 € comme en 2018.
- la mise à disposition de personnel syndicat mixte : 57 550 €.
- le remboursement d'un poste au restaurant scolaire par le conseil départemental : 28 000 € .
- le remboursement des agents en décharge syndicale : 37 620 € contre 38 965 € en 2018.
- le remboursement du supplément familial de traitement : 6 558 € comme en 2018.

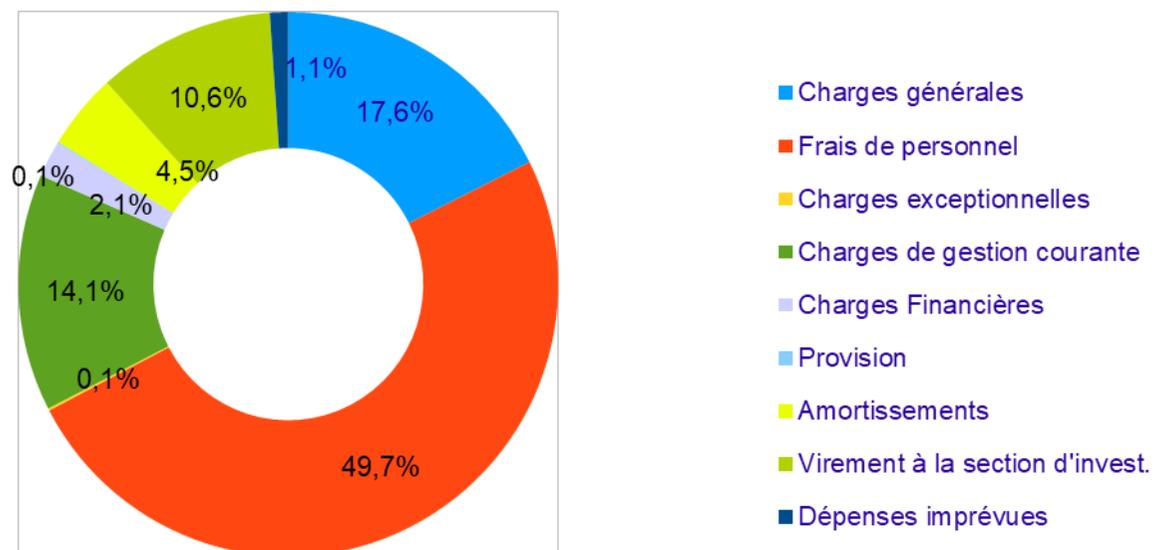
2.1.2 – L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE

Conformément à la reprise des résultats 2018, l'excédent de fonctionnement à reporter est de **887 747,03 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent du budget Cormier Véron de 5 666,38 € soit un excédent total de 893 413,41 €.

2.2. - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement				
LIBELLE	CHAPITRE	Prévu 2018	Proposition 2019	Évol BP/BP
Charges générales	O11	2 003 630,00 €	2 095 107,00 €	4,6%
Frais de personnel	O12	6 022 729,00 €	5 921 687,00 €	-1,7%
Charges de gestion courante	65	1 705 588,00 €	1 679 156,00 €	-1,5%
Charges Financières	66	257 400,00 €	255 000,00 €	-0,9%
Charges exceptionnelles	67	528 424,00 €	5 100,00 €	-99,0%
Provision	68	23 000,00 €	8 000,00 €	-65,2%
Atténuation de produits	014	4 973,00 €	9 800,00 €	97,1%
s/total dépenses réelles		10 545 744,00 €	9 973 850,00 €	-5,4%
Amortissements	68	509 293,92 €	537 500,00 €	5,5%
Virement à la section d'investissement	O23	1 328 869,81 €	1 266 380,00 €	-4,7%
Dépenses imprévues	O22	32 548,10 €	130 715,00 €	301,6%
TOTAL		12 416 455,83 €	11 908 445,00 €	-4,1%

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.2.1 – LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 9 973 850 €

1°) LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011) – 2 095 107 € (+ 4,6 %) 17,6 % des dépenses.

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des services.

- ♦ **FLUIDES : 363 000 €**
- ♦ **CARBURANTS : 55 000 € (+ 34 %)** : Avec la hausse des carburants en 2018, le réalisé 2018 a été posté en prévision 2019.
- ♦ **PRODUITS D'ENTRETIEN : 35 650 €** comme en 2018.
- ♦ **FOURNITURES PETITE ENFANCE : 14 530 €**. Comme en 2018.
- ♦ **CRÉDITS SCOLAIRES : 65 250 €**. (Contre 57 550 € en 2018)
Le budget alloué aux écoles pour les fournitures scolaires est de 38 800 € en hausse de 3,5 % (Hausse des effectifs).

De plus, une somme de 7 900 € est allouée pour les classes découvertes comme en 2018.

Les subventions aux coopératives scolaires sont également maintenues pour 3 750 €.

Fondettes, ville amie des enfants a organisé, à l'occasion de la semaine des droits de l'enfance, un spectacle jeune public gratuit pour chaque élève fondettois et a rassemblé plus de 450 enfants pour un coût de 4 500 €.

Un dictionnaire sera offert à chaque élève de CM1 et un livre audio pour l'apprentissage de la lecture aux grandes sections maternelles pour 5 300 €.

Pour pallier l'arrêt des temps d'activités périscolaires, des animations auront lieu dans les écoles : lecture de contes par un auteur, animations éducatives autour des abeilles : 5 000 €.

♦ **TRANSPORT SCOLAIRE** : Une somme de **111 500 €** est postée contre 115 700 € en 2018. (Arrêt des TAP) : 69 000 € pour le ramassage scolaire, 11 000 € pour le transport vers le restaurant de la Mômérie. 30 000 € servent aux déplacements des élèves dans le cadre scolaire (piscine, sorties...) Il est à noter que les déplacements au sein de l'agglomération sont remboursés par la Métropole.

♦ **ENTRETIEN DE BÂTIMENTS : 63 000 €**. Ces dépenses sont dorénavant éligibles au FCTVA et feront l'objet d'un remboursement de 16,404 % par l'État dans deux ans. Il s'agit notamment de l'entretien et la maintenance des systèmes de chauffages pour 36 000 €, l'hydrocurage des réseaux pour 20 000 €, l'entretien des toitures terrasses pour 1 370 €.

♦ **ENTRETIEN DES VOIES ET RÉSEAUX : 102 000 €**. Ces dépenses sont également éligibles au FCTVA depuis 2017. Elles sont limitées dorénavant à l'entretien des fossés et aux espaces verts hors voirie.

Sur ces 2 postes, une somme d'environ 17 000 € sera récupérée en 2021.

1

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES



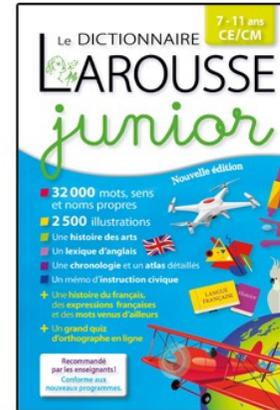
Actions 2019



- ✓ Fin 2019 toutes les classes des écoles municipales seront dotées d'un tableau numérique interactif relié à internet (100 % des écoles).
- ✓ 2 ordinateurs par classe.

2

TRANSMETTRE LE GOÛT POUR LES ARTS DANS LES ÉCOLES



Actions 2019



- ✓ 1 dictionnaire distribué à tous les élèves de CM1.
- ✓ 1 livre-audio distribué pour tous les élèves de grande section maternelle.
- ✓ Rencontre avec un archetier.
- ✓ Rencontre avec un auteur autour d'un livre.

♦ **FOURNITURES DE VOIRIE : 17 400 €.** Uniquement pour les chemins ruraux.

♦ **ENTRETIEN DU PARC AUTO : 13 000 €** sont postés pour les réparations (régie et entreprise). En effet, le parc voirie transféré à la métropole est dorénavant entretenu par les services de TMVL.

Une somme de 17 600 € est inscrite en crédit-bail pour la location longue durée des 7 véhicules électriques existants (4 kangoo, 2 zéro et 1 Zoé) + 1 véhicule police.

♦ **CONTRATS DE PRESTATIONS : 156 720 €**

Dont 49 600 € en bâtiments (vérifications électriques, gaz, portes sectionnelles, matériels frigorifiques, extincteurs, dératisation, systèmes de sécurité et alarmes. Une somme de 9 500 € a été ajoutée en 2019 pour un contrat d'entretien des toitures et pour les systèmes de sécurité et alarmes).

Dont 40 000 € en voirie pour la contrat de balayage des rues.

Dont 23 000 € en environnement (nettoyage des vêtements de travail, balayage de la Halle, entretien des fontaines).

Dont 31 000 € pour les contrats ménage (dojo, nettoyage en hauteur, vitrerie).

Dont 5 000 € pour le contrat de ramassage des animaux errants.

♦ **MAINTENANCE : 82 385 €** ascenseurs, horloges, autolaveuses, logiciels et matériels informatiques. A noter le contrat de maintenance pour la vidéoprotection de 12 830 €.

♦ **SAISON CULTURELLE : 52 392 €**

2°) LES FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) – 5 921 687 € (-1,7%) représentant 49,7 % des dépenses.

En valeur, cette baisse de masse salariale est de 101 042 € que l'on peut décomposer comme suit :

- ♦ Transfert vers le CCAS : - 23 750 €
- ♦ Baisse de masse salariale 2019 : - 77 290 €.

Pour cette année 2019, il n'y a pas de variation liée aux transferts de personnel vers la Métropole.

Les éléments pris en compte pour calculer la masse salariale prévisionnelle sont les suivants :

- ♦ Le maintien de la valeur du point.
- ♦ La réforme des échelles de rémunération avec les mesures PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) : entre 2 et 8 points pour chaque agent en fonction de la catégorie : + 23 000 €

3

LE BIEN-MANGER



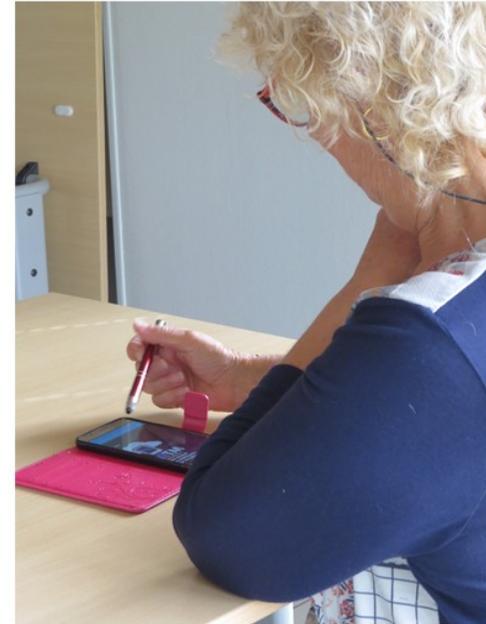
Actions 2019



- ✓ 100 % de produits bio distribués dans les menus des crèches de la ville au 1^{er} juin.
- ✓ 50 % de produits bio dans toutes les écoles primaires à partir du 1^{er} septembre.
- ✓ Mise en place d'animations culinaires sur le thème de "manger sainement" réalisées par le syndicat mixte de restauration.

4

SE PRÉOCCUPER DE NOS SENIORS



Actions 2019



- ✓ Développer des conférences d'informations pour les habitants.
- ✓ Ateliers seniors.
- ✓ Soutien au CCAS.

- ♦ Le GVT (glissement vieillesse technicité) limité à 1 % pour financer les avancements d'échelons, de grades et refontes statutaires diverses.
- ♦ L'augmentation du taux d'accident du travail : de 1,47 % à 1,56 %.
- ♦ La baisse du GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) grâce aux revalorisations des échelles de rémunération des catégories C.
- ♦ L'arrêt de la contribution au FIPHFP (emploi des handicapés) : - 3 000 €.
- ♦ la diminution de la cotisation au CNAS : - 6 000 €
- ♦ Restructuration des services entraînant une diminution de postes (environ 3 ETP)

3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) - 1 679 156 € représentant 14,1 % des dépenses.

Ce chapitre prévoit notamment :

- ♦ les subventions versées aux associations : **597 498 €** contre 592 293 € (+ 0,8 %)

La ville maintient son soutien au tissu associatif et renouvelle le fonds de soutien aux projets culturels et solidaires. Ce fonds aidera ponctuellement les projets « exceptionnels » en lien avec la culture et la solidarité. Le montant maximum sera de 800 € par projet. Le détail des subventions est joint à la note de synthèse de la commission des financements.
- ♦ la subvention versée au syndicat mixte : **295 000 €** contre 307 000 € en 2018. En effet, la part de portage des repas à domicile est payée par le budget du CCAS. (-4 mois sur 2019). Cette subvention permettra de passer la totalité des repas des crèches en produit bio au 1^{er} juin et 50 % des repas des écoles primaires au 1^{er} septembre. Le syndicat mixte organisera également des animations avec la journaliste Laura Aennert au sein des écoles sur le thème de la restauration saine.
- ♦ le contingent incendie : **164 108 €**.
- ♦ les postes FRMJC : **91 000 €**. La FRMJC prend en charge la perte de recette de l'État sur le poste de direction de l'Aubrière. Cette somme comprend également le financement du poste d'animateur jeunesse.
- ♦ les participations aux syndicats intercommunaux et groupements : **25 000 €** contre 21 800 € en 2018 avec la dissolution du SIVOM, du SICA et la prise en charge par la métropole des participations pour la GEMAPI. Une nouvelle participation est inscrite pour le GIPRECIA.
- ♦ la subvention versée au CCAS : **189 000 €** contre 167 000 € . Ce qui permettra au CCAS de prendre en charge les frais de personnel, le portage à domicile et le service de transport Vill'âge sur l'année entière.
- ♦ les frais de repas achetés à l'ESPE pour l'école de la Guignière : 33 000 € comme en 2018.

5

AMÉLIORATION DES STRUCTURES SPORTIVES



Actions 2019



- ✓ Chauffage salle polyvalente Pierre Pilorger.
- ✓ Réfection des 3 terrains de squash.
- ✓ Eclairage en led des terrains de tennis extérieurs à la Choisille.
- ✓ Module skate park.

6

CULTURE POUR TOUS

Invitation
Cédric de OLIVEIRA, Maire de Fondettes,
le Conseil municipal
et les acteurs culturels
ont le plaisir de vous convier le
Jeudi 27 septembre 2018
à 19 heures à la Grange des Dimes
pour la présentation de la

Nouveauté 2018
Vente des billets
en ligne!

SAISON
CULTURELLE ET
ÉVÉNEMENTIELLE
2018/2019

Entrée libre
Renseignement
02 47 88 11 10

VILLE DE
FONDETTES
AU CŒUR DU VAL DE LOIRE

Fondettes. terre de culture!

Action 2019



- ✓ 70 évènements autour d'un programme à la hauteur des attentes des habitants.

4°) LES CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) – 255 000 € représentant 2,1 % des dépenses.

Ce sont les intérêts de la dette pour les emprunts réalisés jusqu'à fin 2018.

L'échéancier de dette intègre donc l'emprunt de 415 000 € contracté en 2018 pour financer la section d'investissement du budget 2017 et débloqué en 2018.

En 2018, les intérêts payés étaient de 196 476 €. Avec l'emprunt débloqué courant 2018, ils seraient de 225 000 € environ.

5°) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67) 5 100 €, LES ATTENUATIONS DE CHARGES : 9 800 €

Il s'agit notamment de la contribution au FPIC (péréquation horizontale TMVL) de 2 300 € et d'un trop perçu de taxes d'urbanisme pour 4 800 €.

2.2.2 – LES DÉPENSES D'ORDRE 1 803 880 €

1°) L'autofinancement

L'autofinancement brut qui prend en compte le solde disponible entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement s'élève à **1 266 380 €**.

2°) Les amortissements

Ils sont une forme d'autofinancement et correspondent aux acquisitions réalisées jusqu'en 2018. Ils sont d'un montant de **537 500 €** contre 509 294 € en 2018.

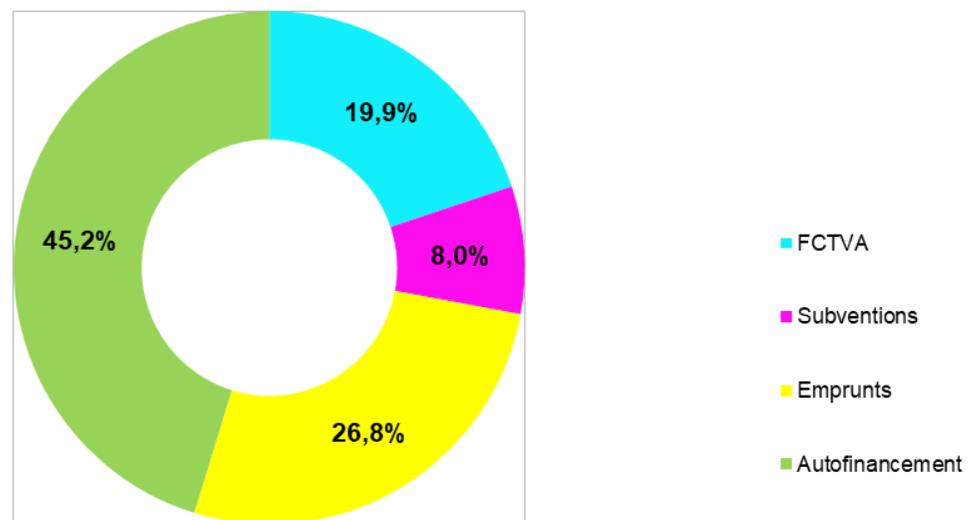
C'est donc une somme globale de 1 803 880 € qui sera basculée en investissement pour financer une partie des dépenses. Cette somme représente 15,3 % des dépenses de fonctionnement.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	CHAPITRE	Proposition 2019
FCTVA	10	792 62000 €
Subventions	13	320 000,00 €
Emprunts	16	1 070 000,00 €
Autofinancement	021-28	1 803 880,00 €
TOTAL		3 986 500,00 €

Répartition des recettes d'investissement 2019



7

ANIMATIONS DE VILLE



Actions 2019



- ✓ Un programme d'été.
- ✓ Festival de magie.
- ✓ Marché de Noël.
- ✓ Chasse aux œufs.
- ✓ Octobre rose.

8

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



Actions 2019



- ✓ Concert pour les tout-petits lors de la semaine de l'enfance.
- ✓ Soutenir les actions du CME/CMJ.
- ✓ Animations sur le thème de l'apiculture.
- ✓ Produits éco-label dans les crèches (produits d'entretien).

Les recettes d'investissement, hors reports, s'élèvent à la somme de **3 986 500 €**. Elles se composent de :

1°) L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement s'élève à la somme de **1 803 880 €**. Il représente 45 % des recettes d'investissement.

Il se compose des dotations aux amortissements pour 537 500 € et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 266 380 €.

2°) LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

En 2019, le FCTVA représente une recette de **792 620 €** contre 420 500 € en 2018 soit 20 % des recettes d'investissement.

3°) LES SUBVENTIONS

Les subventions s'élèvent à **320 000 €** et représentent 8 % des recettes d'investissement.

Elles proviennent :

- de la Métropole à hauteur de **169 000 €** au titre du fonds de concours 2019.
- de la Région à hauteur de **15 000 €** pour l'achat de matériel de gestion différenciée et d'un véhicule électrique.
- du Département pour **100 000 €** pour l'arboretum
- de l'Etat pour 30 000 € pour la rénovation des toitures de la Guignière
- du syndicat mixte pour 6 000 € (fours restaurant scolaire)

4°) L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt s'élève à **1 070 000 €**, il est limité à **27 % des recettes d'investissement**. En 2018, il était de 1 677 000 €.

9

ENCOURAGER LA VIE ASSOCIATIVE



Actions 2019



- ✓ **Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations.**
- ✓ **Soutien logistique de la ville aux manifestations associatives.**
- ✓ **Palmes du bénévolat.**
- ✓ **Conseil de la vie associative** (développement des formations...).

10

DES FINANCES SAINES, PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS



Actions 2019



- ✓ **0 % d'augmentation des taux communaux d'impôts.**
- ✓ **Malgré la baisse de DGF depuis 2014 (1,4 M€).**
- ✓ **Maîtriser les dépenses de fonctionnement.**

3.2. - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Globalement, **les opérations nouvelles d'investissement 2019 sont de 3 986 500 €.**

Elles sont répertoriées ci-après par compétence :

1°) LES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE- ESPACES PUBLICS DE VOIRIE- EAUX PLUVIALES - 1 273 090 €

Ces travaux sont depuis le 1^{er} janvier 2017 de la compétence de la Métropole.

La somme de **1 273 090 €** correspond à une allocation compensatrice d'investissement versée à TMVL pour lui permettre de réaliser les opérations d'investissement souhaitées par la commune.

Cette solution de prendre directement le financement des dépenses d'investissement sur la section d'investissement a été décidée conjointement entre les villes et la métropole afin de ne pas structurer la section de fonctionnement en prenant cette somme sur l'allocation compensatrice de TP et ainsi détériorer fortement les capacités d'autofinancement des villes.

Elle permettra notamment la réalisation d'une voirie par an comme c'est le cas depuis 2014. (3 en 2018)

Pour 2019, les travaux qui devront être financés par TMVL grâce à cette enveloppe sont :

♦ **Les travaux de voirie individualisés :**

- 2ème tranche rue de la Bruzette
- 2ème tranche rue Jodelle/Ronsard
- Rue André Chénier
- Rue Baudelaire
- Etudes rue F. Bresnier

♦ **Les travaux d'eaux pluviales :**

- Carroi-vau, rue de la Planche
- Rue de Chantelouze
- Rue des Malabris
- Rue des Bordes

♦ **Les aménagements de voirie (bail de voirie)**

♦ **L'éclairage public**

- Sécurisation de passages piétons (Chantelouze et République)
- Remplacement de matériel rue Pasteur

11

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE



Actions 2019



✓ Rue Alfred de Musset.

✓ 2^{ème} tranche des travaux :

- Etienne Jodelle
- Pierre de Ronsard
- Vicariat
- Maryse Bastié

12

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE



Action 2019



✓ Eclairage intérieur en led de l'Église.

♦ **Les enfouissements de réseaux**

- Etude pour F. Bresnier

♦ **Signalisation**

♦ **Bornes incendie**

♦ **Plantations**

♦ **Matériel et équipements de voirie**

♦ **Missions de maîtrise d'œuvre**

♦ **Acquisitions foncières**

♦ **Covering postes de transformation**

2°) LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : 203 000 €

Au titre du développement urbain, les dépenses d'investissement sont les suivantes

- 1ère tranche de travaux Arboretum : 150 000 €.
- Études : 20 000 €
- Réserves foncières agricoles : 25 000 €
- Régularisations foncières : 3 000 €
- Modification PLU : 5 000 €

3°) L'AMÉNAGEMENT DES GRANDS CHAMPS : 161 450 €

2è tranche de travaux correspondant à l'aménagement paysager des abords de l'espace aquatique : Il s'agit de la réalisation d'une passerelle en traversée de la noue du parking existant, l'engazonnement et la plantation des végétaux de l'esplanade et des abords du centre aquatique et les éclairages du mail central.

13

SE DOTER D'INFRASTRUCTURES MODERNES



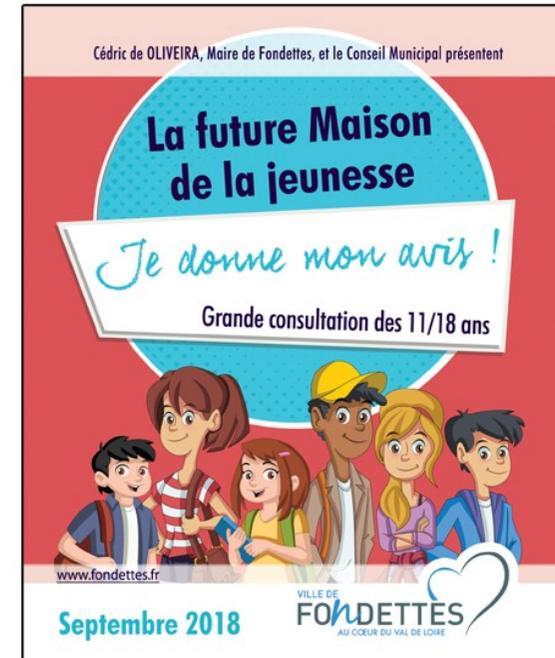
Action 2019



- ✓ Aménagement du parvis de l'espace aquatique et de son parc vert.

14

LANCER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUITE À LA CONSULTATION JEUNESSE



Action 2019



- ✓ En adéquation avec les réponses au questionnaire.

4°) LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : 129 560 €

Ils concernent les sites sportifs suivants :

- Chauffage de la salle polyvalente du gymnase P.Pilorger : 51 200 €.
- Réfection des trois cours de squash : 26 000 €
- Arrière gymnase Pilorger : 15 000 €
- Eclairage tennis extérieurs Choisille : 10 560 €
- Réhausse pare-ballons terrain synthétique côté Clérisseaux : 4 850 €
- Module skate park : 5 500 €
- Renouvellement de matériel sportif : 16 450 €

5°) LES ÉQUIPEMENTS DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE : 470 177 €

Il s'agit de réaliser des équipements et des améliorations dans les bâtiments suivants :

- Etude Maison des arts et de la jeunesse : 120 000 €
- Toitures école Guignière : 100 000 €
- Renouvellement mobilier écoles : 73 500 €
- Sécurisation de la cour de l'école de la Guignière : 12 000 €
- Sécurisation de la cour de l'école F. Dolto : 20 000 €.
- Réfection gouttières + couverture centre de loisirs la Môme : 23 000 €.
- Changement fenêtres C. Claudel : 17 500 €
- Câblage informatique classes écoles : 36 000 €.
- Tableaux numérique écoles : 33 000 €
- PC fond de classes : 16 000 €
- Réfection tableau électrique Poupardière : 9 700 €
- Renouvellement matériel éducatif : 6 000 €
- Renouvellement matériel Petite enfance : 3 477 €.

15

SÉCURISER NOS ÉQUIPEMENTS



Actions 2019



- ✓ Déploiement sur le site du moulin à vent ; l'école F. Dolto.
- ✓ Installation de 15 nouvelles vidéoprotections pour protéger nos habitants.

16

MODERNISER NOS BÂTIMENTS EXISTANTS



Actions 2019



- ✓ Suite et fin des travaux de la salle Jacques Villeret.
- ✓ Changement des toitures de l'école de la Guignière.
- ✓ Changement du mobilier des salles de classe.
- ✓ Sécurisation cours d'école.
- ✓ Changement d'huisseries.
- ✓ Rénovation du restaurant scolaire G. Philipe.

6°) LES AUTRES ÉQUIPEMENTS : 215 290 €

Ces dépenses d'investissement sont :

- Travaux bâtiments divers : 38 800 €
- Eclairage de l'Eglise : 43 200 €
- Columbarium : 30 000 €
- Hôtel de ville : 19 510 € (chaudière ancienne mairie, aménagement cuisine, mobilier...)
- Fours Restaurant scolaire Rabelais : 14 000 €
- Matériel divers : 36 320 € (plomberie, électricité, sécurité, remplacements divers)
- Travaux divers : 26 000 €
- Mobilier : 5 460 €
- Abri vélo école : 2 000 €

7°) LES PARCS ET JARDINS - ENVIRONNEMENT : 156 200 €

Il s'agit des plantations, mobiliers urbains et travaux d'aménagement des espaces verts qui restent de la compétence ville.

8°) L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL : 312 733 €

En 2019, c'est la dotation que la ville apportera pour l'équipement des services en matériel :

- ♦ **Vidéoprotection : 150 000 €**
- ♦ **Informatique : 21 700 €**
- ♦ **Bornes de recharge électrique : 5 200 €** (mairie ; CTM)

17

ÉCOLOGIE ET BIODIVERSITÉ



Actions 2019



- ✓ Création d'un arboretum de 2,5 hectares sur le site de la Perrée : 300 arbres sur le thème des oiseaux et des écureuils.
- ✓ Création de la fête des fleurs et des abeilles.
- ✓ Acquisition de véhicules électriques.



♦ **Matériel services techniques : 27 600 €**

♦ **Véhicules : 12 000 €**

♦ **Logistique : 16 000 €**
Stands, Chaises, drapeaux

♦ **Autres matériels : 64 583 €**

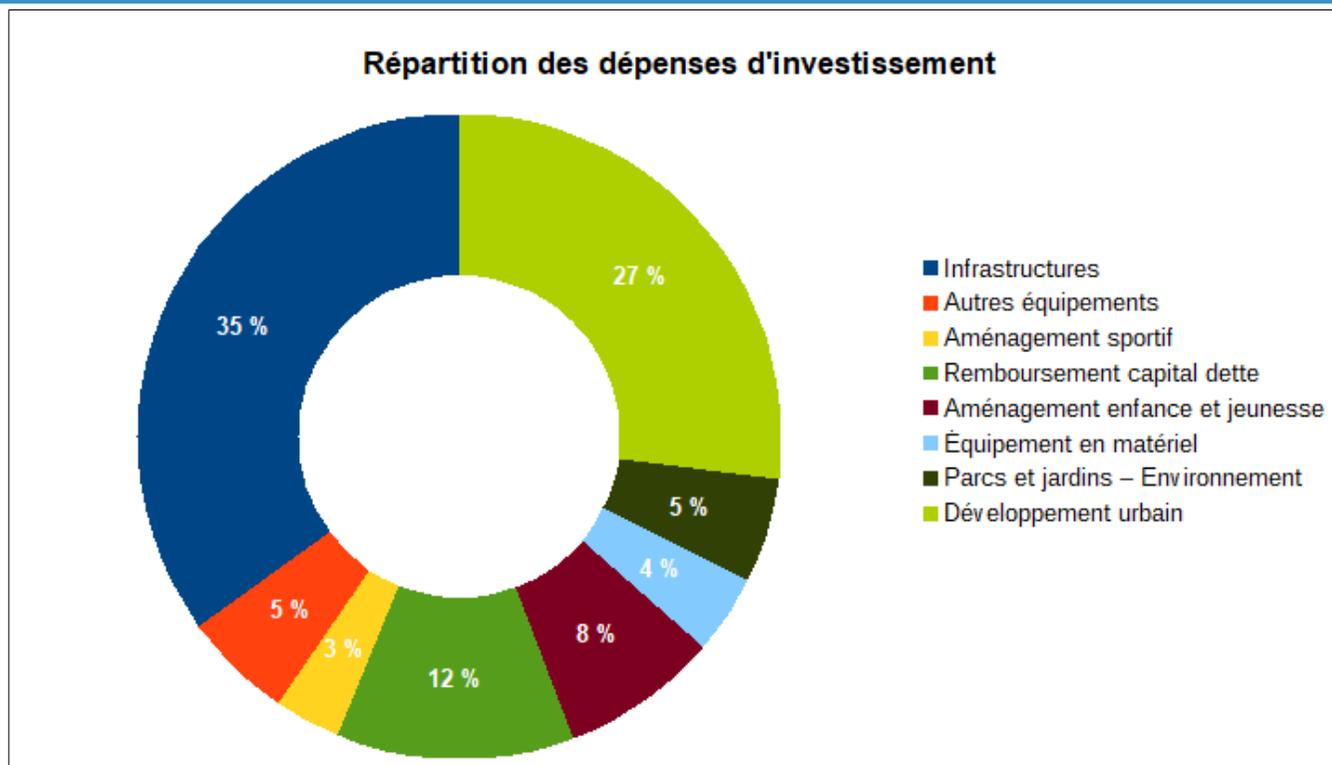
♦ **Les Participations : 12 650 €**

Participation syndicat mixte de restauration

9°) LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE : 1 065 000 €

Le montant du remboursement en capital de la dette s'élèvera en 2019 à 1 065 000 € .

En 2019, la ville investira donc à hauteur de 3 986 500 €.



3.4. - RÉINTÉGRATION DES RÉSULTATS 2018 DANS LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En réintégrant les résultats de la section d'investissement 2018 et les restes à réaliser les montants du budget 2019 sont les suivants :

Libellé	Recettes	Dépenses
Opérations nouvelles 2019	3 986 500,00 €	3 986 500,00 €
Déficit antérieur reporté 2018		1 812 560,97 €
Restes à Réaliser 2018	2 467 925,11 €	1 603 913,10 €
Financement de la section d'invest.	948 548,96 €	
TOTAL BUDGET 2019	7 402 974,07 €	7 402 974,07 €

Le déficit d'investissement 2018 de la section d'investissement est comblé par le solde positif des restes à réaliser à hauteur de 864 012,01 € et par une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 948 548,96 €.

2^{EME} PARTIE

PRÉSENTATION DU BUDGET GARREAU

PRÉSENTATION DU BUDGET GARREAU

Ce budget, créé pour la vente des 3 parcelles au lieu-dit Garreau conformément à la réglementation, sera clôturé en 2019 avec la reprise de l'excédent de la section de fonctionnement vers le budget de la ville.

En 2019, il convient de poster la vente de la dernière parcelle pour 101 667 € et les écritures de stocks correspondantes, d'intégrer les résultats antérieurs 2018 et de rembourser l'avance faite à la ville de 310 800 €.

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
71355 Stocks de terrains	118 465,64 €	7015 Vente de terrain	101 667,00 €
608 Frais accessoires	5 576,73 €	002 Excédent antérieur	22 374,37 €
TOTAL	124 041,37 €	TOTAL	124 041,37 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
168748 Remb.avance ville	310 800,00 €	3555 Stock de terrain	118 464,64 €
		001 Excédent antérieur	192 335,36 €
TOTAL	310 800,00 €	TOTAL	310 800,00 €